

# BOURSES BÉLY-GUÉTARD

RENTÉE 2019-2020

VOUS SOUHAITEZ  
PLUS D'INFORMATIONS ?

N'hésitez pas  
à nous contacter

ADRESSE POSTALE  
Caisse des Écoles de Lyon  
69205 Lyon cedex 01

tél. 04 26 99 67 96  
[caisse.des.ecoles@mairie-lyon.fr](mailto:caisse.des.ecoles@mairie-lyon.fr)  
[www.caissedesecoles.lyon.fr](http://www.caissedesecoles.lyon.fr)



RENTÉE 2019-2020

# BOURSES BÉLY-GUÉTARD

SOUTIEN FINANCIER POUR LA RÉUSSITE  
DES **COLLÉGIENS ET LYCÉENS** LYONNAIS



En 1956, Madame Bély-Guétard a désigné la Caisse des Écoles de Lyon comme légataire universel.

Conformément à son souhait, la Caisse des Écoles attribue chaque année des bourses d'étude à des collégiens et lycéens méritants dont la situation financière est difficile.



La bourse Bély-Guétard est une aide financière dont le montant est modulé en fonction du niveau de scolarité.

Niveau collège : 700 €  
Niveau lycée : 1400 €

Pour en bénéficier, **toutes les conditions suivantes** doivent être réunies :

- être âgé d'au moins 13 ans
- être collégien ou lycéen à la rentrée scolaire 2019-20
- être domicilié à Lyon
- avoir des résultats scolaires qui évoluent vers l'excellence
- être orphelin et/ou né hors mariage

Cette bourse ne s'adresse pas aux élèves en études supérieures.

## COMMENT ET QUAND FAIRE LA DEMANDE ?

La bourse est octroyée pour une année scolaire. Elle peut être renouvelée.

La 1<sup>ère</sup> demande doit obligatoirement être présentée et soutenue par un établissement scolaire, un service social, une structure socio-éducative ou une mairie d'arrondissement.

Lorsqu'un élève a déjà obtenu la bourse, la famille ou le représentant légal peut renouveler lui-même sa demande.

Le dossier complet doit être transmis à la Caisse des Écoles avant le 30 septembre 2019. Les candidatures sont examinées en octobre/novembre.

La décision est communiquée en décembre suite à la réunion du comité de la Caisse des Écoles.

Le versement de la bourse est effectué en une seule fois, au début de l'année 2020.

## QUELS DOCUMENTS FOURNIR ?

### CONCERNANT LA SCOLARITÉ

- Courrier du jeune expliquant son projet scolaire et/ou professionnel
- Certificat scolaire de l'année 2019-20
- Copie des trois bulletins trimestriels de l'année scolaire 2018-19
- Copie des résultats du Diplôme National du Brevet si l'élève rentre en seconde en 2019-20
- Copie des résultats des épreuves anticipées du Baccalauréat si l'élève rentre en terminale en 2019-20
- Courrier de soutien (pour une 1<sup>ère</sup> demande)

### CONCERNANT LA SITUATION FAMILIALE ET LES RESSOURCES

- Copie du livret de famille
- Copie complète de l'acte de naissance
- Pour un enfant orphelin : acte de décès du/des parent(s)
- Avis d'imposition sur les revenus 2018
- Attestation sur l'honneur (téléchargeable ou envoyée sur demande)
- Tout document justifiant un changement de situation familiale et/ou de ressources concernant l'année en cours
- Relevé d'identité bancaire (RIB)

**Le dossier complet doit être transmis au plus tard le 30 septembre 2019. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.**